

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025****REUNION PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE et siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 novembre 2025 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur, Monsieur Pol HARTOG, Monsieur Eric JERÔME, Monsieur Claude KLENKENBERG et Madame Murielle FRENAY.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. BASTIN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. Olivier BASTIN, Chef de Groupe.- Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA.

M. LE PRESIDENT.- M. LOMBA ?

M. Eric LOMBA, Chef de Groupe.- M. KLENKENBERG est excusé.

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de Groupe.- M. Pol HARTOG, M. Eric JEROME, les autres sont en retard.

M. LE PRESIDENT.- Mme TANDEL?

Mme Anne-Sophie TANDEL, Cheffe de groupe.- Nous sommes au complet à part quelques retards.

M. LE PRESIDENT.- Mme CHANSON ?

Mme Julie CHANSON, Conseillère provinciale.- A part Mme FRENAY, on est au complet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025****I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant les questions d'actualité.

Je vous informe qu'au terme de notre séance publique se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2025. Je donne la parole à Monsieur le Deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Jean-Denis LEJEUNE, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2025).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Questions d'actualité**

**Document 25-26/A08 : Question d'actualité du membre du Conseil provincial relative à la suppression du brevet infirmier.**

**Document 25-26/A09 : Question d'actualité du membre du Conseil provincial relative à la fusion des Communes de Liège et Herstal.**

**Document 25-26/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la prolifération du frelon asiatique.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour actualisé comporte trois questions d'actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question (A08) relative à la suppression du brevet infirmier, je donne la parole à Monsieur Gregory PIRON.

M. Gregory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues.

Le 10 novembre dernier, une centaine d'enseignants ont manifesté dans le centre-ville de Huy afin de relayer les préoccupations du personnel de l'IPES paramédical suite à l'annonce de la suppression du « brevet infirmier ».

Selon les acteurs de terrain, il s'agit d'une décision aberrante, qui va avoir pour effet d'aggraver considérablement la pénurie en infirmiers / infirmières que nous connaissons déjà. En effet, plus d'un tiers de nos infirmiers proviennent de cette formation. Et la formation d'assistant en soins infirmiers (ASI), qui devrait être mise en place en guise d'alternative, ne donnera pas droit au titre d' « infirmier responsable de soins généraux ».

Il s'agit donc d'entériner la raréfaction des infirmier(e)s au sein du personnel soignant, en favorisant un profil d'assistant en soins infirmiers qui ne mobilise pas les mêmes compétences et qui ne sera pas reconnu, au plan international, en tant que formation de niveau 5.

Concrètement, le salaire des futurs assistants en soins infirmiers sera inférieur à celui des infirmiers brevetés de jadis, tandis que le statut d'infirmier responsable de soins généraux, auquel seul le bachelier donnera accès, va devenir rarissime étant donné la baisse de fréquentation de cette formation.

Nos questions sont les suivantes : confirmez-vous que les élèves aujourd'hui engagés dans la formation du brevet-infirmier pourront terminer leurs études dans ce cadre, et accéder au titre associé, y compris en cas de redoublement ?

Y a-t-il aujourd'hui des élèves inscrits à l'année préparatoire aux études d'infirmier hospitalier de l'IPES paramédical et, si oui, auront-ils encore accès à la formation du brevet-infirmier à laquelle ils se destinaient éventuellement ?

Savez-vous déjà où et par qui la future formation d'ASI -assistant en soins infirmiers - sera dispensée, sachant qu'elle devrait relever de l'enseignement pour adultes ?

Quelles garanties concrètes pouvez-vous offrir aux enseignant(e)s qui craignent pour leur emploi, notamment à l'IPES paramédical de Huy ?

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Je vous rappelle qu'un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum. Pas de demande d'intervention.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, Monsieur PIRON, je vous remercie pour vos questions sur le devenir du « Brevet infirmier » actuellement organisé au sein de notre enseignement secondaire à l'IPES paramédical.

Je tiens d'abord à souligner que la Direction générale de l'enseignement a déjà organisé deux réunions d'information à destination de l'ensemble du personnel concerné. La première s'est tenue le 3 octobre, pour présenter la réforme et la seconde, le 13 novembre, était consacrée plus spécifiquement aux questions individuelles, qu'elles concernent les enseignants, les administratifs ou les ouvriers.

Ces réunions ont été très appréciées et une troisième rencontre est déjà programmée, ce sera le 19 janvier 2026 pour continuer à accompagner les équipes.

Concernant les étudiants, je veux être très claire : tous ceux qui sont inscrits aujourd'hui pourront terminer leur formation et obtenir le titre de Brevet infirmier. Quant aux étudiants qui malheureusement échoueraient en 2026, ils pourront encore être inscrits dans la formation de brevet, avec maintien de leurs droits, y compris la mobilité européenne.

Pour ce qui est des élèves de septième année préparatoire, notre volonté est de leur permettre également une inscription en septembre 2026, afin qu'ils puissent rejoindre les éventuels redoublants que je viens d'évoquer. La disposition réglementaire nécessaire est encore en discussion, mais le dossier avance.

Quant à votre troisième question, la formation sera reprise, au sein de l'enseignement provincial, par l'IPEFA Sup de Liège, dans les locaux de l'IPES Paramédical, actuellement répartis sur trois sites : au Barbou donc à Liège, Verviers et Huy. Nous sommes aujourd'hui en attente des habilitations de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme vous pouvez le constater, notre force est de pouvoir couvrir plusieurs niveaux d'enseignement. Ainsi, nous mettons tout en place afin de permettre le maintien à l'emploi de l'ensemble des personnels.

Enfin, je tiens à préciser que tous les enseignants, hormis une seule exception, disposent des titres nécessaires pour enseigner dans l'enseignement supérieur — que ce soit dans un institut pour adultes ou dans une Haute École.

Tout ceci, je le rappelle, a été évoqué lors de la réunion du 13 novembre, qu'il s'agisse de questions relatives tant aux règles générales de gestion du personnel qu'aux situations individuelles.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

J'espère vous avoir apporté les précisions souhaitées.

Et je vous remercie pour votre question.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente.

Pour la deuxième question (A09) relative à la fusion des Communes de Liège et Herstal, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

Dans un article publié récemment dans Le Soir, il est rapporté que les bourgmestres de Liège et d'Herstal envisagent « sérieusement » une fusion des communes, avec la perspective d'un rapprochement financier, d'économies d'échelle ainsi que des primes potentielles de la Région wallonne.

Par ailleurs, Frédéric Daerden, Bourgmestre d'Herstal, a déjà exprimé son ambition de créer une « belle grande métropole wallonne » en fusionnant Liège, Herstal et Seraing.

On le sait, la supracommunalité et l'aide à la supracommunalité est un axe d'action essentiel pour la Province et dans ce contexte, quelle est la position actuelle du Collège provincial sur ce projet, notamment sur la vision territoriale proposée dans le cadre d'un effacement de l'institution provinciale promis dans la DPR ?

Deuxième question, la Province de Liège envisage-t-elle d'apporter un soutien concret à cette initiative ? Par exemple via des études de faisabilité, un accompagnement technique, un financement ou un rôle de coordination dans la mise en place d'un tel « Grand Liège » ?

Je vous remercie de votre éclairage sur ces points car un tel projet pourrait avoir des effets structurants majeurs pour notre province.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite à nouveau Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je suis ravie de constater l'attention que vous portez au rôle dévolu à la Province et votre volonté de veiller à ce qu'elle ne soit pas mise de côté dans ce dossier institutionnel.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nous avons effectivement pris connaissance de la réflexion quant à une fusion entre les villes de Liège et de Herstal, comme tout le monde - une fois de plus - par la presse.

Il semblerait que la communication par voie de presse de décisions qui concernent, plus ou moins directement, la Province soit devenue un procédé récurrent et affectionné par certains, je ne vous rappellerai pas la sortie du Ministre des Pouvoirs locaux ou celle de la rectrice de l'ULiège. Je ne m'étrangle donc plus en buvant mon café le matin...

Cela dit, cette volonté de fusion n'est pas neuve, le Bourgmestre de Herstal l'avait déjà évoquée peu avant les élections de 2024. Les contours en sont encore très flous et nous suivrons tous avec intérêt son évolution jusqu'à sa mise en pratique concrète avec, qui sait, le choix d'un nouveau nom. Dira-t-on un jour la Ville de Herge ou de Liétal ?

Cela éviterait que les actions de la Province...de Liège soient automatiquement attribuées à la Ville... de Liège ! Un gain en visibilité non négligeable pour la Province le cas échéant !

Pour en revenir au rôle de la Province, le Collège provincial n'a été ni informé, ni consulté sur ce projet, et pour cause : la fusion de communes relève strictement de la compétence régionale et communale.

En clair, nous ne marions personne. La Province ne décide pas, n'initie pas et, si ce projet devait aboutir, ne devrait pas être amenée à se positionner ou à valider ce que les Communes et la Région wallonne auraient décidé.

Pour autant, la Province n'est pas un figurant dans le paysage institutionnel, son rôle supracommunal est essentiel dans de nombreux dossiers. De plus, nous disposons d'outils efficaces et de personnel compétent, faisant de notre expertise en la matière un atout précieux au bénéfice des territoires et des communes.

Le cas échéant donc, la Province se mobilisera et son expertise sera évidemment mise au service de ce projet, pour autant qu'une demande officielle nous parvienne un jour, idéalement autrement que via la presse.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Pas de réaction. M. MAGNERY ? Non.

La troisième question d'actualité (A10) concerne la prolifération du frelon asiatique et j'invite son auteur, Monsieur Serge ERNST à la tribune.

Monsieur Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député, chers Collègues.

Comme mon collègue Thierry BATAILLE l'avait déjà souligné au printemps dernier lors d'une précédente question d'actualité au nom des Engagés-CSP, la prolifération du frelon asiatique constitue un fléau croissant pour l'ensemble de notre province.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

À l'époque, la réponse du Collège indiquait que des solutions étaient à l'étude, reconnaissant l'ampleur de cette problématique.

Avec mon collègue Thierry BATAILLE, nous souhaitons revenir vers vous pour voir si le dossier a évolué, en sachant que plusieurs Bourgmestres se joignent à notre préoccupation. Peut-être celui de Liège ?

Aujourd'hui, l'inquiétude grandit parmi les citoyens et les mandataires locaux, de plus en plus alertés par la multiplication des nids visibles sur nos territoires, notamment avec la chute des feuilles. L'urgence d'une action coordonnée et efficace se fait de plus en plus sentir.

Récemment, la Province du Brabant wallon a lancé l'initiative "Gardiens de la ruche", un plan concerté avec les communes partenaires pour distribuer des milliers de pièges sélectifs et organiser un comptage scientifique. Cette démarche collaborative montre qu'une intervention à l'échelle provinciale est possible et pertinente.

De son côté, La Province du Limbourg souhaite désormais apporter une aide organisationnelle et encourager les échanges entre les communes afin de limiter l'impact du frelon.

Dans ce contexte, nous souhaiterions savoir si le Collège provincial et ses services envisagent de développer une initiative similaire dans la province de Liège pour soutenir et coordonner les actions de piégeage menées par les communes ?

Dans le cas contraire, quelles autres aides concrètes et spécifiques avez-vous prévues pour soutenir les initiatives prises par les communes, les apiculteurs et les associations confrontés à cette invasion ?

Merci d'avance pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite à présent Monsieur André DENIS, Député provincial, pour la réponse du Collège à cette dernière question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

Messieurs ERNST et BATAILLE, je vous remercie pour votre question : le sujet est prégnant comme en témoigne la presse récemment.

La présence du frelon asiatique s'intensifie d'année en année sur notre territoire, représentant une menace croissante pour la biodiversité, l'apiculture et la sécurité publique. Conscients de cette réalité, nous travaillons activement à la mise en place de solutions concrètes pour y faire face.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Depuis plusieurs années déjà, nos services agricoles, CPFAR et le Service de Développement durable se sont engagés dans la sensibilisation à travers des conférences et formations, et ont testé différentes méthodes de lutte notamment grâce aux projets provinciaux menés autour de l'apiculture.

Dans le cadre du cycle de conférences « Miel et Abeilles » par exemple, qui se tiennent régulièrement, nous nous sommes penchés sur les mesures de protection des ruchers, grâce à des ateliers de création de muselières et au test du traçage GPS. Forts de ces expériences, nous planchons aujourd’hui sur une solution de piégeage à proposer prochainement aux Communes.

L'idée est de travailler ainsi sur tous les plans : sensibilisation, formation et, désormais, intervention/piégeage et avec tous les acteurs mobilisés, sections apicoles équipées par la Wallonie, initiatives communales, bénévoles formés du Centre de Recherches Agronomiques de Wallonie, neutralisateurs privés ou encore Zones de Secours, de manière complémentaire et concertée, en renforçant le maillage d'intervenants et de moyens pour faire face à la menace et à sa progression fulgurante.

L'axe d'intervention est donc le dernier à venir rejoindre notre panel d'actions provinciales, il en est aux dernières étapes de mise en œuvre, achat de pièges et dégagement d'aides financières et sera proposé dès le début 2026.

C'est une initiative que nous entendons faire connaitre, que ce soit grâce à votre question au Conseil de ce jour ou via courrier vers les Bourgmestres et nos relais POLLEC dans les communes. Cette démarche a deux desseins : d'une part informer les élus locaux qui nous interpellent déjà à ce sujet, vous ne manquez pas de le relayer, et recueillir avis, retours et expériences, grâce aux acteurs de proximité afin d'adapter au mieux, et de manière concertée, la solution qui sera proposée.

En outre, si la question du frelon vous préoccupe autant que nous, je vous invite déjà à inscrire à votre agenda les dates des mardi 20 et vendredi 23 janvier 2026, respectivement à Crisnée et La Reid : nous vous y donnons rendez-vous pour des séances d'information et de formation. En effet, une bonne connaissance de la problématique est favorable à une bonne lutte également.

Notre volonté est de construire une démarche commune, réaliste et efficace, en phase avec les besoins des Communes et les réalités du terrain, pour l'ensemble du territoire provincial afin d'éviter le morcellement de l'action.

Ainsi, en résumé, notre plan tient en trois points : écouter les besoins et mettre en relation les différents acteurs en décembre 2025 ; former, pas former car on l'a déjà fait mais sensibiliser davantage à parti de janvier 2026 et distribuer des pièges et accorder une éventuelle aide financière courant 2026.

On est sur le coup, faites-le savoir !

Merci pour votre bonne attention.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une dernière intervention ? M. MAGNERY ? C'était avant la réponse. Désolé, j'ai encore rappelé le règlement.

Ceci clôt les échanges sur les questions d'actualité.

**VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 25-26/024 : Modification du tableau de répartition des compétences entre les membres du Collège provincial – Prise d'acte.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 25-26/025).

Ce document été examiné par le Bureau et j'invite le rapporteur, M. Olivier BASTIN à nous en faire connaître les conclusions.

M. Olivier BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Dans le cadre de la répartition des compétences provinciales entre les membres du Collège, tel qu'envisagé de manière globale dans la Déclaration de Politique Provinciale, il avait été initialement programmé un rattachement des Services de guidance, donc PMS et PSE, au Département de la Santé et des Affaires sociales.

Après un réexamen et une analyse administrative approfondie, le 13 novembre, le Collège a décidé d'installer la compétence Guidance, donc PMS et PSE, comme une compétence à part entière reprise sous le Député Luc LEJEUNE.

Un membre du Bureau a posé une question de précision au sujet PMS et PSE. Le Président a répondu que ceci était auparavant bien repris sous la compétence Santé et qu'il serait désormais un service à part entière. Il s'agit d'une prise d'acte et pour laquelle il n'y a donc pas de vote.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Il s'agit, comme on vient de le dire, d'une prise d'acte.

Le Conseil prend acte de ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

**Document 25-26/026 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Ville de Hannut dans le cadre de l'organisation de la « CrossCup de Hannut – Grand Prix de la Province de Liège », et le cross pour jeunes « Les Étoiles de demain », éditions 2026, 2027, 2028 et 2029.**

**Document 25-26/027 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Espoir Cycliste Développement » dans le cadre de l'achat de vélos de course pour l'équipe cycliste continentale UCI de l'ASBL.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 25-26/026 et 25-26/027).

Votre première Commission a pris connaissance de ces deux documents et les a regroupés. J'invite son rapporteur, Madame Virginie DEFIRANG-FIRKET, à nous faire part de son rapport sur ceux-ci.

Mme Virginie DEFIRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, bonjour à tous, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie donc ce mardi. Elle s'est penchée d'abord sur le dossier 25-26/026, relatif à l'octroi de subventions en matière de sport pour répondre ici à la demande de soutien de la Ville de Hannut dans le cadre de l'organisation de la Cross Cup de Hannut - Grand Prix de la Province de Liège et la Cross pour jeunes Les Étoiles de Demain, édition 26, 27, 28 et 29.

C'est notamment un soutien d'un montant de 100.000 € qui est réparti sur les 4 années de la convention qui nous est proposée de valider. Un membre s'était étonné de voir qu'une convention avait été établie avec la Ville de Hannut pour cet événement pour les années 2023 et 2024. La nouvelle convention maintenant couvre les années 26 à 29.

Il se demande dès lors pourquoi avoir sauté l'année 2025. Il lui a répondu que 2025 fait bien partie de la précédente convention 2023, 24, 25 et pas 2024 comme indiqué dans le document. Un autre membre se demande pourquoi la nouvelle convention est pluriannuelle et va jusqu'en 2029. Et pour autant, pourquoi ne pas aller du coup jusqu'en 2023, année de fin de législature ?

La durée de la convention sur plusieurs années est importante pour des événements internationaux d'ampleur et au regard aussi des exigences du calendrier de telles compétitions. C'est comme pour les Classiques Ardennaises et le Meeting International. C'est en outre le dernier grand cross de Wallonie qui réunit plus de 2.000 coureurs issus du sport de haut niveau et du sport pour tous et qui est encore retransmis en direct à la télévision.

Autre élément de réponse, il n'y a pas de raison particulière à ne pas englober aussi l'année 2030 dans cette nouvelle convention. La Députée - Présidente ajoute que dans certains cas, pour les classiques, par exemple, c'est l'inverse qui a été fait avec une convention réduite de 6 à 3 ans pour leur assurer un partenariat de qualité par une convention pluriannuelle, mais

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

en les incitant également à ne pas oublier la Province de Liège pour une étape du Tour de France.

Votre Commission s'est également penchée sur le document 25-26/027 relatif à la demande de subvention en matière de sport de l'ASBL Espoir Cycliste Développement dans le cadre de l'achat de vélos de course pour l'équipe cyclique continentale UCI de l'ASBL.

C'est ici une subvention de 10.000 € qui nous est proposée d'octroyer à cette ASBL pour une participation à l'achat de vélos pour cette équipe cycliste continentale UCI qui sera créée en janvier 2026.

C'est 8 coureurs liégeois au minimum sur les quinze qui devraient faire partie de cette équipe. Ils devraient en outre bénéficier d'un encadrement sportif, scolaire et professionnel pour les préparer au haut niveau tout en valorisant la Province de Liège sur la scène nationale et internationale.

Il n'y a pas eu de questions sur ce point.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 25-26/028 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'ASBL « Festival International du Rire de Liège » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du Festival International du Rire de Liège, du 12 au 20 octobre 2025 à Liège.**

(Voir rapport)

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 25-26/028).

Ce document a été examiné par votre première Commission. J'invite le rapporteur, Monsieur Etienne ROBA à la tribune.

M. Etienne ROBA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

En effet, il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 10.000 € à l'ASBL Festival International du Rire de Liège dans le cadre du soutien à l'édition 2025 de ce Festival.

Pas de remarque en Commission.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/029 : Approbation d'un règlement d'occupation pour les infrastructures sportives et locaux de la Province Raquettes Arena à HUY.**

**Document 25-26/030 : Approbation d'un règlement d'ordre intérieur pour les infrastructures sportives et locaux de la Province Raquettes Arena à HUY.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 25-26/029 et 25-26/030)

C'est votre première Commission qui a pris connaissance de ces deux documents et qui a désigné Monsieur Serge ERNST comme rapporteur sur ceux-ci. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Serge ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

La première Commission s'est réunie ce mardi 25 novembre afin d'examiner deux projets de règlements relatifs aux infrastructures sportives et aux locaux de la Province Raquettes Arena à Huy, le document 29 « Règlement concernant l'occupation des locaux et les tarifs et document 30 « Règlement d'ordre intérieur (ROI) ».

Un Commissaire demande si un impact était déjà visible suite à l'adaptation des règlements dans les autres infrastructures sportives de la Province.

Il est expliqué que ces règlements visent à favoriser l'accès au sport en élargissant les plages horaires et en proposant des tarifs adaptés. Les infrastructures provinciales accueillent des clubs, des fédérations, des écoles ainsi que des citoyens, avec une volonté affirmée de démocratiser la pratique sportive.

Pour la Raquettes Arena, les locaux sont utilisés par des clubs sportifs ; des écoles et formations pour les jeunes ; des fédérations pour des stages et entraînements, notamment avec la présence régulière de sportifs de haut niveau tels que Steve Darcis, Raphaël Collignon ou David Goffin et des citoyens pour le tennis et le padel qui peuvent s'entraîner ou jouer à des prix accessibles.

Le ROI permettra d'uniformiser les droits et devoirs de chacun ainsi que les tarifs. À noter qu'une Commissaire qui n'est pas là a demandé la suppression de l'expression « bon père de famille » dans le texte.

En conséquence, la Commission propose d'adopter ces deux règlements pour les infrastructures sportives et les locaux de la Province Raquettes Arena à Huy.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui. Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025****Document 25-26/031 : Proposition de dissolution de l'ASBL « Association pour la gestion du Château de Jehay ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 25-26/031).

Ce document a été examiné par votre deuxième Commission. J'invite son rapporteur, Monsieur Irwin GUCKEL à la tribune.

M. Irwin GUCKEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Mesdames et Messieurs, chers Collègues.

Il me revient ce jour de vous présenter le résumé du point 25-26/031 qui concerne la dissolution de l'ASBL Association pour la Gestion du Château de Jehay, point qui était abordé en quatrième commission cette semaine.

Plusieurs questions seront posées lors de cette Commission : pourquoi cette volonté de dissolution de l'ASBL ? Quid de l'avenir du personnel de cette Asbl ? Les missions seront-elles toujours remplies au service du Château de Jehay ?

Le Député rassurera l'ensemble des Conseillers en expliquant cette décision : ce choix est dû à une cohérence au sein de notre institution provinciale. En fait, cette Asbl est composée à 100% d'agents provinciaux. La cohérence est donc de rassembler les acteurs provinciaux et éviter les structures intermédiaires, ce qui était le cas historiquement de ladite ASBL.

Le Député aura aussi pu rassurer les membres de la Commission concernant le budget qui restera identique. En résumé, c'est seulement une économie de structure, mais pas au niveau du personnel, ni des moyens. L'ASBL n'a pas de personnel APE, ce qui ne mettra en aucun cas des contrats de travail en péril suite à la disparition de ce modèle.

Je vous remercie de votre attention. C'était la deuxième Commission !

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. C'était la deuxième Commission, pas la quatrième effectivement.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/032 : Adaptation du règlement du Centre de documentation pour les demandes de reproduction des documents iconographiques, audiovisuels et sonores du Musée de la Vie wallonne.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 25-26/032).

La deuxième Commission l'a examiné et en a pris connaissance. J'invite à la tribune, Madame Astrid BASTIN, pour son rapport sur les échanges intervenus en Commission.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, ici, il s'agissait du document 25-26/032 « Adaptation du règlement du centre de documentation pour les demandes de reproduction des documents iconographiques audiovisuels et sonores du Musée de la Vie wallonne ».

Ce document n'avait pas donné de question par rapport à, et bien justement, les articles qui ont été présentés. Voilà, s'il-vous-Plaît... Un petit peu plus ? oui, pas de souci.

En fait, j'ai demandé en Commission s'il fallait que je fasse un rapport et j'ai cru comprendre que non, et bien si, pas de chance... Donc, je vais voir avec vous, pour ceux qui ne l'ont pas vu, du coup.

Il y a eu des demandes de recherches, il y a eu aussi un respect du personnel et des autres usagers et des assurances « responsabilité ». C'était aussi par rapport aux horaires sur le centre de documentation qui était accessible sur rendez-vous, et maintenant, il est fermé au public le vendredi et à la consultation des documents et la précaution concernant la manipulation de documents.

Voilà, ça vous convient ?

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Deuxième Vice-présidente.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Pour la quatrième, vous aurez tout un rapport, ne vous tracassez pas.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/033 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Théâtre de Liège » dans le cadre de l'organisation du festival « Pays de Danses 2026 », qui aura lieu du 23 janvier au 14 février 2026.**

**Document 25-26/034: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Les Grignoux » dans le cadre des festivités organisées pour les 50 ans de l'ASBL, du 29 août au 6 septembre 2025.**

**Document 25-26/035 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Compagnie Odissea », dans le cadre de la création théâtrale « Canti » prévue pour mars 2026.**

**Document 25-26/036 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « ReMuA » – Organisation de l'édition 2025-2026 du projet « El Sistema Liège » et de ses concerts de clôture les 29 et 30 mai 2026 à la salle Philharmonique de Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12, 13 et 14 (documents 25-26/033 à 25-26/036).

Ces quatre points ont été examinés et regroupés par votre deuxième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Pascal RODEYNS, à la tribune pour nous faire part de son rapport.

M. Pascal RODEYNS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

4 points, 4 subsides extrêmement importants pour notre Province. Je tiens d'abord à remercier ma collègue Anne ZINNEN qui m'a aidé à examiner ces points qui sont quand même fort techniques.

En cette période de bonhomie et de surréalisme à la belge, abandonnée pour laisser place à une expression artistique misérabiliste qui se réduit à des lancés de pavés sur l'Hôtel de Ville de Liège, j'ai le plaisir, chers Collègues- De vous annoncer que la Province...

## **SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

M. LE PRESIDENT.- Venons-en au fait !

M. Pascal RODEYNS, Rapporteur (à la tribune).- ... adoucit les mœurs par la promotion des arts et des lettres.

Passons du discours aux actes : point 11 « Octroi de subventions au théâtre de Liège », aucune question en Commission ; point 12 « Octroi de subventions en matière de Culture au « Grignoux », pas de question en Commission ; point 13 « Octroi de subvention à la l'ASBL « Compagnie Odissea », pas de question en Commission ; point 14 « Octroi de subventions à l'ASBL « ReMuA », pas de question en Commission.

J'ai dit, chers Collègues.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 25-26/037 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Festival Paroles d'Humains » dans le cadre de la 25e édition du festival éponyme qui aura lieu du 21 janvier au 14 février 2026.**

**Document 25-26/038 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Fédération des Jeunesses Musicales Wallonie-Bruxelles » dans le cadre de l'organisation de quatre concerts intitulés « Ode aux lendemains, 85 ans de musique et de liberté », rassemblant 150 jeunes et l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège, du 11 au 14 décembre 2025 à Liège, Bruxelles, Charleroi et Namur.**

**Document 25-26/039 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subsides aux institutions culturelles du secteur privé dans le cadre du fonctionnement 2025 – Organisation de la manifestation ponctuelle, la BIP par le Centre Culturel de Liège – Les Chiroux.**

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

**Document 25-26/040 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subsides au profit de 11 bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projet « Théâtre amateur & champs des énergies » pour la saison culturelle 2025-2026.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 15, 16, 17 et 18 (documents 25-26/037 à 25-26/040).

Ces quatre documents ont aussi été examinés et regroupés par votre deuxième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Grégory PIRON à la tribune pour nous faire part de son rapport.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc votre Commission s'est réunie et a traité les points 037, 038, 039 et 040 qui concernent : le premier point : « Demande de soutien de l'ASBL Festival Paroles d'Humains dans le cadre de la 25<sup>ème</sup> édition du festival éponyme ; Octroi de subventions en matière de Culture « Demande de soutien de l'ASBL« Fédération des Jeunesse Musicales Wallonie-Bruxelles » dans le cadre de l'organisation de quatre concerts intitulés « Ode aux lendemains, 85 ans de musique et de liberté », rassemblant 150 jeunes et l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège, du 11 au 14 décembre 2025 à Liège, Bruxelles, Charleroi et Namur », ainsi que l'octroi de subventions en matière de Culture – Subsides aux institutions culturelles du secteur privé dans le cadre du fonctionnement 2025 – Organisation de la manifestation ponctuelle, la BIP par le Centre Culturel de Liège – Les Chiroux, ainsi qu'un octroi de subventions en matière de Culture – Subsides au profit de 11 bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projet « Théâtre amateur & champs des énergies » pour sa saison culturelle 2025-2026.

Il n'y a plus de question soulevée, ni de remarque éventuelle.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 25-26/041 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion (contrat programme) conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Théâtre de Liège » – Exercice 2024/Prévisions 2025.**

**Document 25-26/042 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme 2024-2028 conclu avec l'ASBL « Centre Lyrique de la Communauté Française – Opéra Royal de Wallonie » (ORW) – Exercice 2024/Prévisions 2025.**

**Document 25-26/043 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MNEMA » – Exercice 2024/Prévisions 2025.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 19, 20 et 21 (documents 25-26/041 à 25-26/043).

Votre deuxième Commission a examiné et regroupé les points 19, 20 et 21 de l'ordre du jour.

J'invite le rapporteur, Madame Céline INNOCENT, à la tribune pour nous faire part de son rapport.

Mme Céline INNOCENT, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce mercredi 26 novembre, votre deuxième Commission s'est réunie pour aborder les trois points suivants : premier point, le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Théâtre de Liège » – Exercice 2024/Prévisions 2025. L'ASBL « Théâtre de Liège » établie Place du XX Août a pour vocation la création de spectacles dramatiques principalement à destination de la région liégeoise, le développement de créations théâtrales sur la ville de Liège et l'aide aux productions peu conventionnelles. La Province de Liège siège au Conseil d'administration par le biais de 2 administrateurs désignés. Le document n'a soulevé aucune question.

Deuxième document : « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme 2024-2028 conclu avec l'ASBL « Centre Lyrique de la Communauté Française – Opéra Royal de Wallonie » – Exercice 2024/Prévisions 2025. »

Le Centre Lyrique de la Communauté française Opéra Royale de Wallonie est établi 1, rue des Dominicains à Liège a pour mission de promouvoir la musique dans la communauté française de Belgique et de promouvoir le rayonnement culturel de cette dernière vers l'extérieur.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

C'est ainsi que l'ASBL produit des spectacles, récitals, concerts, représentations, manifestations diverses.

La Province de Liège est présente au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL par l'intermédiaire de 3 délégués, dont 2 administrateurs. Et le document n'a soulevé, non plus, aucune question.

Enfin, troisième point : « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL MNEMA - exercice 2024/prévision 2025 ». L'ASBL MNEMA a pour objectif de gérer un patrimoine doté de fonctions culturelles, éducatives et sociales, de créer un centre de recherches, de documentations, mais aussi d'expositions et de rencontres.

L'association met en avant la transmission, la mémoire d'événements historiques afin d'interpeller la conscience collective. La Province de Liège est présente au sein de l'Assemblée générale par l'intermédiaire de 5 délégués, dont 1 administrateur. Et le document n'a soulevé, lui non plus, aucune question.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces trois documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 25-26/044 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Académie de Musique Grétry » – Exercice 2024/Prévisions 2025.**

**Document 25-26/045 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française – La Châtaigneraie » – Exercice 2024/Prévisions 2025.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

**Document 25-26/046 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « Province de Liège pour l'Art et la Culture » – Exercice 2024/Prévisions 2025.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 22, 23 et 24 (documents 25-26/044 à 25-26/046).

Ces trois documents ont aussi été regroupés et examinés par les membres de votre deuxième Commission et j'invite le rapporteur, Monsieur Thomas CIALONE, à la tribune.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Il s'agit cette journée de prendre connaissance de l'évaluation des contrats de gestion avec l'Académie de Musique Gretry, avec le « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française – La Châtaigneraie » et la Fondation « Province de Liège pour l'Art et la Culture ».

Pour ces trois dossiers, il est proposé d'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public sur l'exercice 2024, et de l'accord sur l'évaluation positive de l'exécution du contrat.

Et les trois points n'ont suscité aucune réaction en Commission.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces trois documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 25-26/047 : Modification statutaire – Procédure interne relative aux demandes d'intervention psychosociale, y compris pour faits de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail.**

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 (document 25-26/047).

C'est votre troisième Commission qui a examiné ce document et j'invite son rapporteur, Madame Vinciane PIRMOLIN, à la tribune.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc la troisième Commission s'est réunie ce mercredi 26 novembre, le point 25-26/047 était consacré aux modifications à apporter au règlement de travail du personnel provincial non enseignant et à l'insertion dans ce règlement de travail, d'une annexe qui porte sur la mise à jour de la procédure interne relative aux demandes d'intervention psychosociale, y compris pour des faits de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail.

Cette insertion était nécessaire suite à l'entrée en vigueur de la loi du 7 avril 2023 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Et ce document n'a suscité aucune question ou remarque en Commission.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 44

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/048 : Modification statutaire – Charte TIC (annexe 2 du règlement de travail du personnel provincial non enseignant).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 (document 25-26/048).

C'est encore votre troisième Commission qui a examiné ce document et qui a désigné Monsieur Christian HUBERTY en qualité de rapporteur pour celui-ci. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

M. Christian HUBERTY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission, réunie ce mercredi 26 novembre, a examiné le projet de modification salutaire de l'annexe 2 du règlement de travail du personnel provincial non enseignant portant sur la charge d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il s'agit ici de préciser les modalités de la gestion des accès informatiques, y compris la boîte mails et du matériel en cas d'absence.

Il s'agit également de préciser un cadre clair et sécurisé concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle lors de l'activité professionnelle.

Ce point n'a donné lieu à aucune question.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » :

Votes « abstention » : 3

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/049 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre d'Aide à Domicile.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 25-26/049).

Ce document a été examiné par votre troisième Commission. J'invite à la tribune, Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, pour nous faire part de son rapport sur ce document.

Vous avez la parole Madame la Première Vice-présidente.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

chers Collègues.

Dans le dossier 25-26/049 pour le Centre d'Aide à Domicile, la mise en non-valeurs de créances pour la période 2020-2024 s'élève à 331,28 €.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Première Vice-présidente.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » :

Votes « abstention » : 3

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 25-26/050 : Règlement du « Prix du Volontariat » organisé dans le cadre du Salon du Volontariat de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 25-26/050).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite son rapporteur, Monsieur Gianni TABBONE, à nous faire part de son rapport à la tribune.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le document concerne le règlement du Prix du Volontariat, organisé dans le cadre du 17<sup>ème</sup> Salon du Volontariat de la Province de Liège.

Dans ce cadre, un Prix du Volontariat est créé afin de mettre en valeur des volontaires exemplaires et de renforcer la visibilité du bénévolat. Chaque association ou fondation peut présenter un seul candidat par édition.

Une Commissaire a soulevé une question, étant donné que la période des candidatures commence le 30 octobre et se termine le 31 décembre, et que nous sommes déjà fin novembre.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

L'administration a répondu que la question d'une prolongation éventuelle de cette période serait discutée lors d'une prochaine réunion et a donné quelques informations pratiques supplémentaires.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » :

Votes « abstention » : 3

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRESIDENT.- Points 29 à 43 (documents 25-26/052 à 25-26/066).

Les quinze points de l'ordre du jour concernant les deuxièmes AG ordinaires 2025 et AG extraordinaires des intercommunales à participation provinciale, ont été examinés par votre quatrième Commission qui les a regroupés par groupes de 4 et de 3 afin de faciliter la rédaction des rapports par les rapporteurs désignés.

**Document 25-26/052 : AQUALIS : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 3 décembre 2025.**

**Document 25-26/053 : CHR Verviers : Deuxième assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire fixées au 8 décembre 2025.**

**Document 25-26/054 : LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 15 décembre 2025.**

**Document 25-26/055 : A.I.D.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2025.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- On commence donc par les points 29, 30, 31 et 32 : Deuxièmes Assemblées générales ordinaires 2025 des intercommunales AQUALIS, CHR Verviers, I.I.L.E. et A.I.D.E., et AG extraordinaire du CHR Verviers.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

J'invite Madame Astrid BASTIN à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ces quatre documents. Ah ! C'est Serge qui vient.

M. Serge ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Désolé mais Mme Astrid BASTIN a dû s'absenter donc elle m'a demandé de lire son rapport sur les rapports pour les assemblées générales ordinaires, fixée au 3 décembre pour AQUALIS ; le CHR Verviers, deuxième assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire, fixée au 8 décembre ; la Liège Zone 2 IILE-SRI, deuxième assemblée générale ordinaire, fixée au 15 décembre, et l'AIDE, deuxième assemblée générale ordinaire, fixée au 16 décembre 2025.

Il s'agit principalement de l'approbation des plans stratégiques 2026-2028.

Il n'y a pas eu de question et donc, on vous propose de les approuver.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 41

Votes « contre » :

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 25-26/056 : ECETIA Intercommunale : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 16 décembre 2025.**

**Document 25-26/057 : ENODIA : Deuxième assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire fixées au 16 décembre 2025.**

**Document 25-26/058 : SPI : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2025.**

**Document 25-26/059 : RESA : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2025.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- On poursuit avec les points 33, 34, 35 et 36, toujours pour la quatrième Commission : Deuxièmes Assemblées générales ordinaires 2025 des intercommunales ECETIA, ENODIA, SPI et RESA, et AG extraordinaire d'ENODIA.

J'invite Monsieur Grégory PIRON à la tribune pour nous faire part de son rapport.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce mardi au Palais. Les points concernant ECETIA, ENODIA, la SPI et RESA, pour les deuxièmes assemblées générales ordinaires et extraordinaires en date des 16 et 17 décembre 2025.

Il n'y a pas eu de question soulevée ou de remarque éventuelle. Monsieur le Président JADOT demande d'éviter de planifier ces AG le même jour que notre Conseil, les dates de nos réunions étant connues à l'avance.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 41

Votes « contre » :

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 25-26/060 : RESA Holding : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 17 décembre 2025.**

**Document 25-26/061 : I.G.I.L. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2025.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

**Document 25-26/062 : INTRADEL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2025.**

**Document 25-26/063 : C.I.L.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2025.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- On continue avec les points 37, 38, 39 et 40, toujours pour la quatrième Commission : Deuxières Assemblées générales ordinaires 2025 des intercommunales RESA Holding, I.G.I.L., INTRADEL et C.I.L.E.

J'invite à présent Madame Muriel BRODURE-WILLAIN à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ces quatre documents.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le dossier suivant examiné en quatrième Commission est repris sous le numéro 25-26/060 concerne la deuxième AG de Resa Holding et présente le plan stratégique 2026-2028. Avec un exposé sur le renforcement de la gouvernance au sein du groupe Resa, Resa Holding a pour mission principale de soutenir la stratégie du GRD Resa et les initiatives existantes du réseau non régulées contribuant à la transition énergétique. Elle assure également la cohérence, la stabilité financière et la performance globale.

Pour le document 25-26/061, c'est de l'I.G.I.L. que nous parlerons avec une présentation bien détaillée de son président. L'intercommunale de gestion immobilière liégeoise est composée de la Ville de Liège avec 67% des parts, 23% par la Province, Noshaq et ECETIA 8% et la Commune de Chaudfontaine pour 0,02%. Ces propriétés sont principalement le Palais des Congrès, VDV Congrès et les halls d'Expo.

Ce sont des outils importants dans le secteur événementiel. Leur volonté pour le plan stratégique, c'est de contribuer à accueillir de grands événements comme les Jumpings ou encore « Habitat » pour majorer les recettes. Le deuxième point, travailler à maintenir les infrastructures et valoriser les constructions pour la pose de panneaux photovoltaïques par exemple. Le troisième, c'est économiser un maximum en négociant régulièrement les énergies.

Un Conseiller demande, mais Grégory l'a déjà dit, que les AG des intercommunales ne se fassent pas en même temps que le Conseil provincial ou ses Commissions.

L'intercommunale suivante est à INTRADEL, reprise sous le document 25-26/063. Le plan stratégique s'intitule « Préparer pour l'avenir et travailler à la gestion des déchets pour les 72 communes associées et leurs habitants ».

Les valeurs de la société sont : le respect de l'environnement, la maîtrise économique, la responsabilité sociétale, avec en plus la recherche de la qualité et l'amélioration des prestations dans une optique de service public.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

Leur vision est de gérer les déchets et le faire par un coût maîtrisé et supportable grâce à la mutualisation des ressources.

En synthèse, 72 communes, 1.060.000 citoyens desservis, 326 collaborateurs, 477 kilos de déchets ménagers y compris les encombrants par habitant, 108 kilos de déchets résiduels et 30 kilos de déchets organiques, et toujours la recherche d'un service bien rendu.

Point suivant, pour terminer, la C.I.L.E. sous le document 25-26/063. Madame Gabriel, Directrice générale, nous présente son intercommunale distributrice d'eau. La C.I.L.E., « Votre eau, Notre essentiel » nous dit le slogan. Madame Gabriel nous explique que le plan stratégique est en pleine continuité pour une société qui dessert près de 500.000 habitants sur 24 communes.

C'est le deuxième distributeur après la S.W.D.E. Ce n'est pas facile, car en 2022, il y avait un très gros déficit de trésorerie. La seule recette est le prix de l'eau qu'il leur est interdit d'augmenter. Leur but est de trouver d'autres recettes. La vente des parts par exemple.

Le plan d'économie est en continuité également. Un nouveau plan tarifaire a été demandé, une subvention d'indemnités aux communes jusqu'en 2029. Certains biens immobiliers vont être vendus. Un dialogue social est bien entendu et une très grande attention sur les recrutements. Réévaluer les contrats de maintenance, diminuer les charges. Trois gros enjeux pour le plan stratégique 26-29 : le renouvellement des canalisations, le changement des raccordements en plomb qui seraient terminés en 2034 et bien sûr, la qualité de l'eau.

La C.I.L.E. est déjà équipée de bon nombre d'installations à la pointe. Elle peut traiter par exemple les pfas. Elle continuera à être à la pointe en maîtrisant les coûts.

Une Conseillère demande ce que représentent les indemnités aux communes. Madame Gabriel : 2.500.000 €. Monsieur le Député demande s'il est dans les projets pour la Région Wallonne de fusionner les réseaux. Il lui a expliqué que non, mais plutôt d'accroître les collaborations entre les différents opérateurs. Un Conseiller demande ce qu'il en est des microplastiques. Il lui est répondu qu'il n'y a pas encore de norme pour mesurer l'impact.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Première Vice-présidente.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 41

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

Votes « contre » :

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 25-26/064 : ISoSL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2025.**

**Document 25-26/065 : NEOMANSIO : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2025.**

**Document 25-26/066 : CHR Citadelle : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2025.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- On termine pour les AG des intercommunales avec les points 41, 42 et 43 toujours pour la quatrième Commission : Deuxièmes Assemblées générales ordinaires 2025 d'ISoSL, NEOMANSIO et CHR Citadelle.

J'invite Madame Julie CHANSON à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ces trois documents.

Mme Julie CHANSON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

N'ayant pas assisté à la Commission, c'est ma collègue, Madame FRENAY, qui, elle-même, souffrante, que je vais remplacer. Donc, je vous prie déjà de m'excuser si ce rapport peut paraître incomplet.

Alors, pour le premier point en question, à savoir le CHR Citadelle, il s'agit de la deuxième Assemblée générale ordinaire qui est fixée au 18 décembre. L'ordre du jour de l'Assemblée générale consistera à prendre connaissance, d'une part, de l'approbation du plan stratégique 2026-2031, de prendre acte de l'information et formation aux administrateurs de l'Intercommunale, de marquer son accord sur la fixation des rémunérations des mandataires sur recommandations du Comité de rémunération et aussi de charger ses représentants de rapporter la présente décision.

Pour le second point en question, il s'agit d'ISoSL, deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre. L'ordre du jour : appel à prendre connaissance du plan stratégique triennal 2026-2028 ainsi que de son budget 2026, de marquer son accord sur la fixation des rémunérations des mandataires et de charger ses représentants de rapporter la présente décision.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Et enfin, le troisième point NEOMANSIO, Deuxième Assemblée générale ordinaire qui fixée au 18 décembre 2025. Et l'ordre du jour appelle à se positionner sur le plan stratégique 2026-2027-2028, de marquer son accord sur les propositions budgétaires pour les années 26, 27 et 28, de marquer son accord sur le maintien des rémunérations des mandataires sur recommandations du Comité de rémunérations à la suite du renouvellement de l'instance et enfin de charger ses représentants de rapporter la présente décision.

Voilà, Monsieur le Président, pour le rapport que je vous ai fait à propos de ces trois points.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces trois documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 41

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 25-26/067 : Rapport d'activités 2024 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 25-26/067).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission qui en a pris connaissance.

J'invite, à la tribune, le rapporteur, Madame Nadia LOUKIA, pour son rapport sur ce document.

Mme Nadia LOUKIA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Donc, je vais vous présenter un résumé des rapports d'activités des sociétés anonymes et des associations à participation provinciale. Donc, je vais d'abord vous les citer, les 6, ensuite, je vous dirai quelques mots au sujet de leur activité, de l'aspect financier et de l'implication de la Province au niveau financier.

Donc, c'est la Coopérative « Le Marché Matinal de Liège », Liège Expo, la Société Wallonne des Eaux donc la SWDE, EthiasCo, le Circuit de Spa-Francorchamps et OTW, l'Opérateur de Transport en Wallonie, TEC.

Donc, pour le Marché matinal de Liège, l'année 2024 a été une période de continuité et de gestion des acquis. Une des raisons qui a un peu suspendu le développement des activités cette année-là, c'est que c'était l'élaboration du master plan. Sur le plan financier, la société a fait preuve de solidité malgré moins d'investissements. Le résultat net s'élève à 211.557 €.

Le capital souscrit et libéré par la Province le 31 décembre 2024 est de 148.736 €. Pour Liège Expo, 2024 a été un nouveau départ avec l'inauguration de Liège Expo Convention Center à l'automne 2024. Ce complexe remplace les anciennes halles de Coronmeuse et s'étend sur 16.500 mètres carrés. Son inauguration a été marquée par le Jumping de Liège.

Sur le plan financier, la société clôture l'année avec un bénéfice de 214.094 € grâce notamment à un résultat financier positif. Le montant souscrit et libéré par la Province s'élève à 148.680 € et représente 4,13 % des droits de vente.

Pour la SWDE, l'année 2024 a été exceptionnelle en termes d'investissements. La SWDE a engagé un montant record de 263.000.000 € d'investissements. Malgré le contexte, elle affiche un bénéfice net de plus de 10.000.000 € sur un taux de conformité de la qualité des eaux de 99,4 %.

Le montant du capital souscrit et libéré par la Province est de 8.057.425 € euros.

Pour EthiasCo, qui est une société de participation, elle enregistre une excellente performance financière. La société a poursuivi son déploiement dans le secteur de l'énergie et des infrastructures, notamment via des participations dans Socofe ou Green for You. Le bénéfice de l'exercice s'élève à 10.312.137 € et la participation principale qui est Ethias SA a redistribué 110.000.000 € de dividende à ses actionnaires, dont EthiasCo et la Province de Liège a perçu, du coup, un dividende de 28.335 €.

Ensuite, c'est le circuit de Spa-Francorchamps pour qui l'année 2024 a été une nouvelle année de référence, parce qu'il a connu une affluence de record du public et une croissance des revenus de ses activités. Le chiffre d'affaires a augmenté de 12% par rapport à 2023 pour s'établir à 19,3 millions.

L'exercice comptable présente un bénéfice record de 2 millions et près de 7 millions d'investissements ont été engagés pour l'amélioration des infrastructures et l'impact environnemental.

La participation de la Province était de 5.114.000 € soit 17,69 % des actions.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

Et enfin, le dernier qui est l'Opération de Transport de Wallonie, qui a poursuivi la modernisation de ces infrastructures et la mise en œuvre de sa vision phase « 30 », qui est l'horizon 2030 pour améliorer les services de transport et diminuer les voitures d'ici 2030. Il a également développé son service TEC à la demande mais il faut quand même souligner que l'année a été impactée par le projet du tram de Liège, que les travaux sont entrés dans leur phase finale en 2024.

Le nombre de voyages a éteint 155,4 millions en 2024, donc un niveau record depuis 2017. Le montant du capital provincial souscrit et libéré au 31 décembre 2024 est de 1.086.690 €. Donc, la conclusion c'est que les identités dans lesquelles la Province et ses participations se portent globalement bien malgré des défis respectifs.

Et donc, je vous propose au Conseil de prendre connaissance de ce rapport qui n'a suscité aucune question en Commission.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

### **Document 25-26/068 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de la SRL « Les Poulets de Saint-André » dans le cadre de leur fonctionnement 2025.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 25-26/068).

Il s'agit du dernier point examiné par votre quatrième Commission et celui-ci concerne l'octroi de subventions en matière d'Agriculture à la SRL « Les Poulets de Saint-André ».

J'invite le rapporteur, Madame Caroline LEBEAU, à la tribune pour son rapport sur ce document.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues.

Voici le rapport du document 25-26/068 sur l'octroi de subventions en matière d'Agriculture pour la demande de soutien de la SRL « Les Poulets de Saint-André ».

Dans le cadre de la politique provinciale visant à soutenir les acteurs de terrain, la Province entend accompagner les structures locales dans le développement de leurs projets, en particulier dans le secteur agricole.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Le Collège provincial propose ainsi d'accorder une subvention de 10.000 € à la S.R.L. « Les Poulets de Saint-André », établie à Dalhem, afin de soutenir son fonctionnement pour l'année 2025. L'entreprise poursuit son travail d'appui aux petits producteurs et doit adapter en permanence ses processus et ses équipements pour répondre aux exigences sanitaires de l'AFSCA, notamment en raison de la diversité des élevages et des morphologies de volailles.

Les comptes 2024 montrent que l'entreprise a réalisé 630.293 € de produit pour 641.284 € de charges, ce qui représente une perte de 10.991 € sur l'exercice. Elle dispose toutefois de 1.747 € en trésorerie et d'un bénéfice reporté de 56.299 € qui lui permet donc d'absorber cette perte.

Pour 2025, le budget prévisionnel est beaucoup plus favorable avec 758.600 € de recettes prévues pour 643.846 € de dépenses, soit un bénéfice attendu de 114.754 € avant prise en compte de la subvention provinciale. Par ailleurs, la S.R.L. a intégralement justifié l'usage de la subvention antérieure.

Aucune question n'a été soulevée en Commission et au vu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver l'octroi du subside.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/069 : Modification statutaire – Article 21 du statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant – La rémunération des étudiants provinciaux.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 25-26/069).

Ce document a été examiné par votre cinquième Commission. J'invite Monsieur Marc MAGNERY à nous faire part de son rapport à la tribune.

## **SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je vais suppléer ma collègue Murielle FRENAY.

Donc votre cinquième Commission s'est réunie le lundi 24 novembre à 17 heures au Palais Provincial pour discuter donc du statut pécuniaire des étudiants et plus particulièrement l'article 21.

Un Commissaire s'est interrogé sur le pourquoi de ce changement. La réponse de la Députée est qu'il s'agit en fait de se mettre en adéquation avec le secteur. C'est une augmentation de salaire pour les étudiants.

Une deuxième question d'un Commissaire qui demandait combien d'étudiants allaient être impactés par cette augmentation ? Il s'agit d'environ 120 étudiants répartis principalement sur la HEPL et le Domaine Provincial de Wégimont.

Voilà Monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/070 : Cultes – Budget 2025 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge à 4800 Verviers – Avis favorable.**

**Document 25-26/071 : Cultes – Budget 2026 de la Mosquée Merkez Cami à 4000 Liège – Avis favorable.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 47 et 48 (documents 25-26/070 et 25-26/071).

Ces deux points ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission et soumis à leur examen.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

J'invite le rapporteur, Monsieur Gianni TABBONE, à la tribune, pour nous faire part de son rapport.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le document 25-26/070 concerne le budget 2025 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge. Il est à noter que le budget aurait dû être déposé pour le 30 août 2024 et celui-ci n'a été réceptionné que le 4 novembre 2025. Le montant des subsides a été fortement augmenté et passe de 9.400 € en 2024 à 26.254 € en 2025 afin de rembourser les avances que le prêtre a versé en 2024 pour un montant de 13.613 € afin de couvrir un sinistre non pris en charge par l'assurance.

Un Commissaire a soulevé des questions et remarques. Les documents reprenant les différents éléments budgétaires diffèrent d'une demande à l'autre, ce qui engendre notamment des difficultés de lecture et de comparaison. Il n'y a pas d'informations sur le budget 2026.

Ils suggèrent un peu plus de rigueur et l'utilisation d'un formulaire type pour plus de clarté. Entre-temps, nous avons reçu par mail en date du 26 novembre et une présentation sera effectuée le 15 décembre en Commission 5 pour de plus amples informations sur la procédure, formulaire type et autres.

Ensuite, le point 25-26/071 concernent le budget 2025, 2026 pardon, de la Mosquée Merkez Cami avec un subside provincial de 15.568 €.

Et ce point n'a suscité aucune remarque et question.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

## **SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 25-26/072 : Désignation au 1er août 2025 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy.**

**Document 25-26/073 : Désignation au 1er juillet 2025 d'un receveur spécial des recettes à l'Athénée provincial de Flémalle – Guy Lang.**

**Document 25-26/074 : Désignation au 1er août 2025 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'enseignement provincial de Verviers.**

**Document 25-26/075 : Désignation au 1er janvier 2026 d'un receveur spécial des recettes à l'École polytechnique de Seraing.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 49, 50, 51 et 52 (documents 25-26/072 à 25-26/075).

Ces quatre points ont été regroupés et examinés par votre cinquième Commission. J'invite son rapporteur, Monsieur Jean-Denis LEJEUNE, à nous faire part de son rapport sur ces quatre documents.

M. Jean-Denis LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Par sa résolution du 25 janvier 2018, votre Assemblée avait désigné Madame Ombeline Leclercq à partir du 1<sup>er</sup> janvier 18 en qualité de receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Huy. L'intéressée étant maintenant occupée à mi-temps, il s'avère nécessaire de la remplacer. C'est la raison pour laquelle, sur avis des services du Directeur financier provincial, le Collège provincial propose à votre Assemblée de désigner à dater du 1<sup>er</sup> août 2025 Monsieur Christophe Musiaux en qualité de receveur spécial des recettes de l'Institut d'Enseignement Secondaire de Huy.

Document 73. Par sa résolution du 23 septembre 24, votre Assemblée avait désigné Monsieur Thomas Heinen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 24 en qualité de receveur spécial des recettes à l'Athénée provincial de Flémalle-Guy Lang. L'intéressé étant empêché, il s'avère nécessaire de pourvoir à son remplacement. C'est la raison pour laquelle, sur avis des services du Directeur financier provincial, le Collège provincial propose à votre Assemblée de désigner à dater du 1<sup>er</sup> juillet 25, Madame Christelle Vandedbosh en qualité de receveur spécial des recettes de l'Athénée provincial de Flémalle.

Document 74. Par sa résolution du 28 juin 2018, votre Assemblée avait désigné Monsieur Alain Pesser à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 en qualité de receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers. L'intéressé étant transféré, il s'avère nécessaire de pourvoir à son remplacement.

C'est la raison pour laquelle sur avis des services du Directeur financier provincial, le

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Collège provincial propose à votre Assemblée de désigner à partir du 1<sup>er</sup> août 2025, Madame Jacqueline Zambuto en qualité de receveur spécial des recettes pour l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers.

Le document 075 et par sa résolution du 28 janvier 2016, votre Assemblée avait désigné Madame Christiane Bica à partir du 1er janvier 2016 en qualité de receveur spécial des recettes à l'Ecole Polytechnique de Seraing.

L'intéressée étant admise à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2026, il s'avère nécessaire de pourvoir à son remplacement. C'est la raison pour laquelle sur avis des services du Directeur financier provincial, le Collège provincial, propose à votre Assemblée de désigner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 26, Madame Laurence Hostier en qualité de receveur spécial des recettes de l'Ecole Polytechnique de Seraing.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Deuxième Secrétaire.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 25-26/076 : Mise en non-valeurs de créances liées à la Bibliothèque des Chiroux, de divers établissements provinciaux scolaires et non scolaires, et du Centre Hospitalier Spécialisé « l'Accueil » de Lierneux.**

**Document 25-26/077 : Mise en non-valeurs de créances fiscales en ce qui concerne les taxes sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage et les permis et licences de chasse.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 53 et 54 (documents 25-26/076 et 25-26/077).

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Ces deux points ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission et soumis à leur examen.

J'invite le rapporteur, Monsieur Gregory BENVEGNA, à la tribune, pour nous faire part de son rapport.

M. Gregory BENVEGNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Les deux points présentés concernent des procédures de mises en non-valeurs de créances.

Concernant le premier point, il s'agit de créances classiques qui concernent différents établissements provinciaux comme les écoles ou les Chiroux. Il prévoit la clôture de 37 dossiers de créances pour un montant total de 9.782.

Le deuxième point concerne, lui, les créances fiscales sur les permis de chasse et de dépôts de mitrailles.

17 dossiers sont ainsi clôturés pour un montant total de 1.395 €. Ces points ont soulevé deux questions en Commission. Le premier concernant l'existence d'une liste noire, c'est-à-dire l'existence d'une procédure qui empêche les utilisateurs en défaut de paiement de continuer à avoir accès aux emprunts de livres par exemple. Dans l'intervalle, le Directeur financier a apporté des précisions par mail en confirmant qu'il était bien prévu qu'un emprunteur qui ne rend pas les livres ou qui ne paye pas ses créances soit interdit d'emprunt.

La deuxième question concernait la date. Un Commissaire se demandait pourquoi on remontait jusqu'en 2009. Il lui est répondu que la procédure visée était une opération d'écriture comptable, de nettoyage, mais que dans les faits, on ne recouvrait plus de créances si anciennes.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » :

Votes « abstention » :

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 25-26/078 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2024.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 55 de l'ordre du jour (document 25-26/078).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission qui a désigné Monsieur Marc DELREZ en qualité de rapporteur pour celui-ci.

M. Marc DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ce document a en effet été examiné par la cinquième Commission en sa séance du 24 novembre dernier. Il fournit le détail des transferts budgétaires opérés dans le cadre du budget 2024, en réponse à l'obligation légale d'informer le Conseil de l'imputation finale des dépenses.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de la résolution.

**Document 25-26/079 : Adhésion au droit de tirage décidé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'Accord « Tax on Pylons III » – Information du Conseil provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 56 de l'ordre du jour (document 25-26/079).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, Monsieur Marc CAPPA, à nous faire part de son rapport à la tribune.

M. Marc CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collèges.

## **SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

La Commission 5 qui s'est réunie ce lundi 24 et a pris acte de l'information à l'attention du Conseil provincial relative à l'adhésion au droit de tirage décidée par le Gouvernement Wallon dans le cadre de l'accord-cadre « Tax on Pylons III », taxe sur les pylônes en français, document 25-26/079.

Ce protocole d'accord convenu entre la Région Wallonne et plusieurs opérateurs de télécommunications consiste à développer la digitalisation des communes francophones et des provinces wallonnes. La Région Wallonne a lancé le droit de tirage prévu dans l'accord, mais qu'elle vise à faciliter la mise en conformité des pouvoirs locaux avec plusieurs obligations européennes telles la sécurité, l'IS2, la protection des données et le RGPD entre autres, la mise à disposition des ressources financières est donc là, planifiables, soutenant la digitalisation des pouvoirs locaux concernés.

Entre parenthèses, cela permet aussi pour les opérateurs de télécommunications d'essayer d'éviter les taxes sur les pylônes et antennes du GSM. C'est ça la base finalement de ces différents accords de tirage, c'est la troisième édition, et c'est soutenu par ce principe-là.

Le Collège provincial a prouvé la participation de la Province de Liège à ce droit de tirage en manifestant son intérêt pour les dépenses éligibles suivantes : cybersécurité et services de confiance, dématérialisation et simplification administrative, gouvernance de la donnée et l'intelligence artificielle.

Au-delà de la décision du Collège, il est également demandé de transmettre la délibération de l'information au Conseil provincial de ce jour et de l'envoyer ensuite aux pouvoirs subsidiant. Le subside pour chaque pouvoir local est de maximum 60.000 € et sera plus important pour les grandes Villes. Il vous est donc proposé aujourd'hui, chers collègues, de prendre connaissance de la participation de la Province de Liège au droit de tirage décidé par le Gouvernement Wallon dans le cadre de l'accord « Tax on Pylons III » soutenant la digitalisation des pouvoirs locaux.

Ce point n'a pas suscité de remarque de la Commission.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

## **VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025.**

M. LE PRESIDENT.- Point ... de l'ordre du jour.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Dernier point de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu le jeudi 18 décembre à 16H30.

La réunion publique est levée à 18H05'

**IX.- Séance à huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.